



CONSEIL RÉGIONAL DU LIMOUSIN

Vœu de l'assemblée régionale adopté en séance plénière
le 19 octobre 2006



CONTACT

Conseil Régional du Limousin

27 Bd de la Corderie
87031 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 45 19 00
Fax : 05 55 45 18 25
www.cr-limousin.fr



La LGV Poitiers-Limoges : une partie de la réponse aux besoins du Limousin qui s'inscrit dans une stratégie ferroviaire globale

À l'heure où le débat public concernant le projet de Ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges bat son plein, il est de la responsabilité du Conseil régional du Limousin de faire connaître sa position sur un enjeu capital pour l'avenir de la région.

Cette position est l'expression d'une stratégie régionale de desserte ferroviaire, à la fois globale et ambitieuse pour le Limousin, qui repose sur **trois principes** :

- # la solidarité territoriale,
- # la prise en compte du développement durable,
- # le respect des engagements pris.

Trois objectifs doivent être atteints :

- # l'urgence de l'accès à la grande vitesse et au réseau à grande vitesse,
- # l'attractivité,
- # l'ouverture sur les autres régions et sur l'Europe.

Cette politique tient en **trois adjectifs** : équitable, équilibrée et exigeante. Nous disons « oui » à une stratégie ferroviaire qui, pour la Région, se décline en **trois mots** : Équité, Équilibre, Exigence.

- # **Équité** : le Conseil régional du Limousin a une responsabilité particulière en termes d'aménagement solidaire de toutes les composantes de son territoire. Il a le devoir impératif de n'en exclure aucune, notamment la Creuse ;
- # **Équilibre** : si le Limousin doit s'ouvrir sur la façade atlantique, il n'oublie pas que sa liaison avec Paris et avec le « Grand Sud-Ouest » passe aussi par le renforcement de l'axe Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) ;
- # **Exigence** : le Limousin exige la grande vitesse. Il exige le TGV bien avant 15 ans, en se connectant dans un premier temps au réseau européen à grande vitesse.



DÉBAT PUBLIC

PROJET DE LIGNE À GRANDE VITESSE POITIERS - LIMOGES

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 18 DÉCEMBRE 2006

CONSEIL RÉGIONAL DU LIMOUSIN

C'est pourquoi le Conseil régional du Limousin estime, à propos du projet de Ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges que **si, aujourd'hui, l'État considère que l'accès à la grande vitesse ferroviaire passe par un barreau TGV entre Poitiers et Limoges, il est de sa responsabilité – et nous en prenons acte – que le projet présente les garanties suivantes :**

- # La LGV doit être inscrite par l'État au schéma national des Lignes à Grande Vitesse.
- # Il faut que ce projet, qui est un projet de LGV à voie unique, fasse l'objet d'un engagement financier fort de la part de l'État. Si la question du financement ne doit pas constituer en soi un obstacle, les collectivités, au premier rang desquelles la Région, sont fondées à s'interroger sur ce sujet dès lors que l'on sait qu'elles seront mises à contribution.
- # Ce projet doit aussi faire l'objet d'un échéancier précis de réalisation.

Le projet de Ligne à Grande Vitesse entre Poitiers et Limoges permettrait incontestablement de renforcer la coopération entre les deux agglomérations principales du Centre-Ouest et d'accéder à Paris depuis Limoges en deux heures et depuis Brive-la-Gaillarde en trois heures. En cela, il est porteur de développement futur pour le Limousin même si c'est une « réponse partielle » à ses besoins.

En effet, il ne répond pas à la totalité de nos exigences en termes d'aménagement équilibré, harmonieux et solidaire, donc durable, de l'ensemble du territoire régional dans un cadre interrégional.

Si le barreau est réalisé, il doit s'inscrire en conséquence dans une politique ferroviaire cohérente et plus globale, dont il peut être un des éléments :

- # **cohérence de la politique ferroviaire dans le temps** : des améliorations doivent être très rapidement trouvées sur « l'axe historique » nord-sud, notamment sur le plan du matériel et des technologies utilisées sur cet axe ; la mise en service d'une rame TGV Brive-Limoges-Lille est également réalisable techniquement à brève échéance ;
- # **cohérence de la politique ferroviaire dans l'espace** : la desserte TER et son périmètre conventionné doivent être intégrés à la réflexion sur la couverture territoriale en l'adaptant, notamment par l'amélioration des rabattements vers le réseau grandes lignes et le développement de l'intermodalité.



La gare de Limoges Bénédictins
(Source : Région Limousin)

Cette politique ferroviaire, cette stratégie régionale n'oppose pas la Ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges au POLT. Ces deux projets ne sont pas contradictoires mais complémentaires car le barreau constitue une « solution partielle » à une problématique plus vaste présentant notamment une dimension transversale ouest-est, de Bordeaux à Lyon, de l'Atlantique aux Alpes, et, au-delà, vers l'Europe centrale.

Pour adresser une contribution, contactez la Commission.